

Professeurs contractuels de Guadeloupe et de Martinique, venez enseigner en Guyane ! Dans le cadre de la politique d'attractivité menée par notre académie, de nombreux dispositifs vous sont proposés pour faciliter votre installation. Vous pourrez également bénéficier de nombreux avantages à découvrir ci-dessous :

- **Aide attractivité de 1000€ versée à la signature du contrat en amont de l'arrivée du personnel en Guyane (participation aux frais de départ)**

- **Portabilité du contrat en Guyane**

- **Attribution d'une bonification d'un saut d'échelon à la signature du contrat (attribution sans condition de l'indice de rémunération immédiatement supérieur à celui du dernier contrat conclu en Martinique ou en Guadeloupe)**

- **L'académie de Guyane étant classée REP+ intégrale, systématisation de la prime REP+ pour tout personnel affecté en collège**

- **Indexation de la grille de rémunération selon la zone d'affectation**

- **Attribution de la prime dite d'isolement en cas d'affectation sur l'un des sites isolés**

- **Réservation d'un logement dans le cadre d'une convention financée par le ministère de l'éducation nationale pour les personnels affectés sur Saint Laurent du Maroni et dans l'ouest guyanais (dans la limite des possibilités du parc immobilier)**

